

**Question avec demande de réponse orale O-000028/2018
à la Commission**

Article 128 du règlement

Dennis de Jong, Martina Anderson, Lynn Boylan, Matt Carthy, Luke Ming Flanagan, Anja Hazekamp, Rina Ronja Kari, Merja Kyllönen, Patrick Le Hyaric, Paloma López Bermejo, Marisa Matias, Anne-Marie Mineur, Younous Omarjee, Dimitrios Papadimoulis, Martin Schirdewan, Barbara Spinelli, Tania González Peñas, Lola Sánchez Caldentey, Marina Albiol Guzmán
au nom du groupe GUE/NGL

Benedek Jávor, Nessa Childers, Monica Macovei, Bronis Ropé, Dominique Bilde, Kati Piri, Paul Tang, Agnes Jongerius, Marco Zullo, Fabio Massimo Castaldo, Peter van Dalen, Josep-Maria Terricabras, Christine Revault d'Allonnes Bonnefoy, Louis-Joseph Manscour, Piernicola Pedicini, Marco Valli, Eleonora Evi, Laura Agea

Objet: Politique d'intégrité de la Commission

Il y a peu, les médias se sont fait l'écho de deux incidents mettant en cause la politique d'intégrité de la Commission. Le premier concerne la rencontre qui a eu lieu le 25 octobre 2017 entre le vice-président Katainen et M. Barroso, ancien président de la Commission. Si elle a permis d'évoquer cette rencontre, la mini-session du 28 février 2018 a laissé sans réponse de nombreuses questions concernant la ligne de conduite suivie par la Commission à l'égard des relations entretenues avec M. Barroso, président non exécutif de Goldman Sachs. Le second incident se rapporte à la nomination subite de Martin Selmayr au poste de secrétaire général de la Commission, intervenue le 21 février 2018.

1. La Commission peut-elle apporter des précisions sur le déroulement exact de la procédure de nomination de M. Selmayr en tant que secrétaire général de la Commission, en particulier devant le malaise suscité par l'opacité de cette procédure chez les organisations du personnel de la Commission?
2. Comment la Commission parvient-elle à concilier la tenue d'entretiens informels entre l'un de ses vice-présidents et M. Barroso, ancien président de la Commission, avec l'engagement qu'elle a pris auprès de la médiatrice européenne de traiter celui-ci en simple représentant d'intérêts, mais aussi avec l'assurance qu'a donnée ledit M. Barroso, et sur laquelle repose l'avis du comité d'éthique ad hoc de la Commission, qu'il ne se livrerait pas à des activités de lobbying pour le compte de Goldman Sachs?

Dépôt: 5.3.2018

Transmission: 7.3.2018

Echéance: 14.3.2018